

DÉPARTEMENT  
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SÉZANNE

ARRONDISSEMENT  
D'ÉPERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 24 novembre 2022

.....

L'an deux mil vingt-deux, le 24 novembre à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 17 novembre 2022.

Etaient présents : M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. GERLOT, M. LAJOINIE, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. PERRIN, Mme DANTON-GALLOT, Mme DE SOUSA, Mme BASSELIER, M. DE ALMEIDA, M. ADNOT et Mme GUERITTE.

Etaient absents et excusés : Mme CABARTIER, M. BACHELIER, Mme BLED, Mme CHARPENTIER, M. MONTIER, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, M. QUINCHE, Mme PICOT, M. LÉGLANTIER, et M. ODUNCU. Mme CABARTIER, M. BACHELIER, Mme CHARPENTIER, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, M. LEGLANTIER et M. ODUNCU ayant respectivement donné pouvoir à M. AGRAPART, Mme BARCELO, Mme LEPONT, M. HEWAK, Mme GUERITTE, M. MILLOT, M. ADNOT et M. THUILLIER.

Mme BASSELIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Convention pour l'organisation de la braderie de la Saint-Nicolas 2022

SV/N° 2022 - 11 – 01

M. Jean-François Thuillier, Adjoint au Maire, expose que l'UCIA avait fait part de son souhait de suspendre l'organisation des braderies en 2022 et a confirmé sa décision d'en reprendre le rythme en 2023.

Aussi, afin de maintenir la traditionnelle braderie de la Saint-Nicolas en 2022 qui est couplée avec la fête foraine,

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article 1 – décide de prendre en charge à titre exceptionnel son organisation le 3 décembre 2022

Article 2 - autorise le Maire à en déléguer l'organisation à M. Mangelinck, de la société MB Organisation (repreneur de la société dirigée auparavant par M. Gaillard qui organisait les braderies pour le compte de l'UCIA) selon le projet de convention joint

Pour extrait certifié conforme.

Signé :  
Le Maire,  
Sacha HEWAK

En exercice : 27  
Présents : 15  
Pouvoirs : 8  
Pour : 23  
Contre :  
Abstentions :